

**DELIBERATION DD180-2015**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	67
Présents	52
Votants	61
Pouvoirs	9

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux  
le 20 Novembre 2015

**LE 26 novembre 2015**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni  
en session ordinaire sous la présidence  
de Monsieur Auzou

**PROJET BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE ACQUISITION D'UNE MAISON D'HABITATION 48 ALLEE DU PORT**

M. AUDI, Président

Secrétaire de séance : M. LECOMTE

Mmes BOUCAUD, PASQUET, DE PISCHOF, BELOMBO, ROUFFINEAU, CONTIE, GATAULT, CHABREYROU, DORET, BORAS, DARTENCET, LABAILS, MONTEIL-MAYAUD, PERAUD-DAUSSE, RAT-SOULIER, MOULENES, PAUL, SALINIER, DECABRAS, SALOMON.

MM. COURNIL, BEYLOT, DESPLAT, BERIT-DEBAT, DOBBELS, ROUSSARIE, SCHRICKE, CROUZAL, GEOFFROY, BONNET, LAROCHE, BREAU, LARENAUDIE, BARBANCEY, CIPIERE, KHAIRALLAH, LE VACON, MACARY, MOSSION, TENAILLON, MOTTIER, MATHIEU, PASSERIEUX, REYNET, , TALLET, GENDRE, GEORGIADES.

M. LARRE représenté par son suppléant M. SUDREAU

ABSENTS : Mmes. GONTHIER, DATRIER, MAXHEIM-MALARD,

MM. BUISSON, TESTUT, RIGAUD, LACOSTE, LARRE, DUNOYER, ROUQUIÉ, COLBAC, DUNOYER, LE MAO, M. AUZOU, LE PAPE, BUFFIERE, SUBERBERE, PROTANO, GIRAUDEL.

**POUVOIRS**

M. TESTUT	Pouvoir à	M. ROUSSARIE
M. LACOSTE	Pouvoir à	M. MATHIEU
Mme DATRIER	Pouvoir à	M. TENAILLON
M. DUNOYER	Pouvoir à	Mme DARTENCET
M. AUDI	Pouvoir à	M. MOSSION
M. COLBAC	Pouvoir à	M. GEORGIADES
M. RIGAUD	Pouvoir à	Mme GATAULT
M. LE MAO	Pouvoir à	M. DOBBELS
M. BUFFIERE	Pouvoir à	Mme BOUCAUD

## PROJET BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE ACQUISITION D'UNE MAISON D'HABITATION 48 ALLEE DU PORT

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.

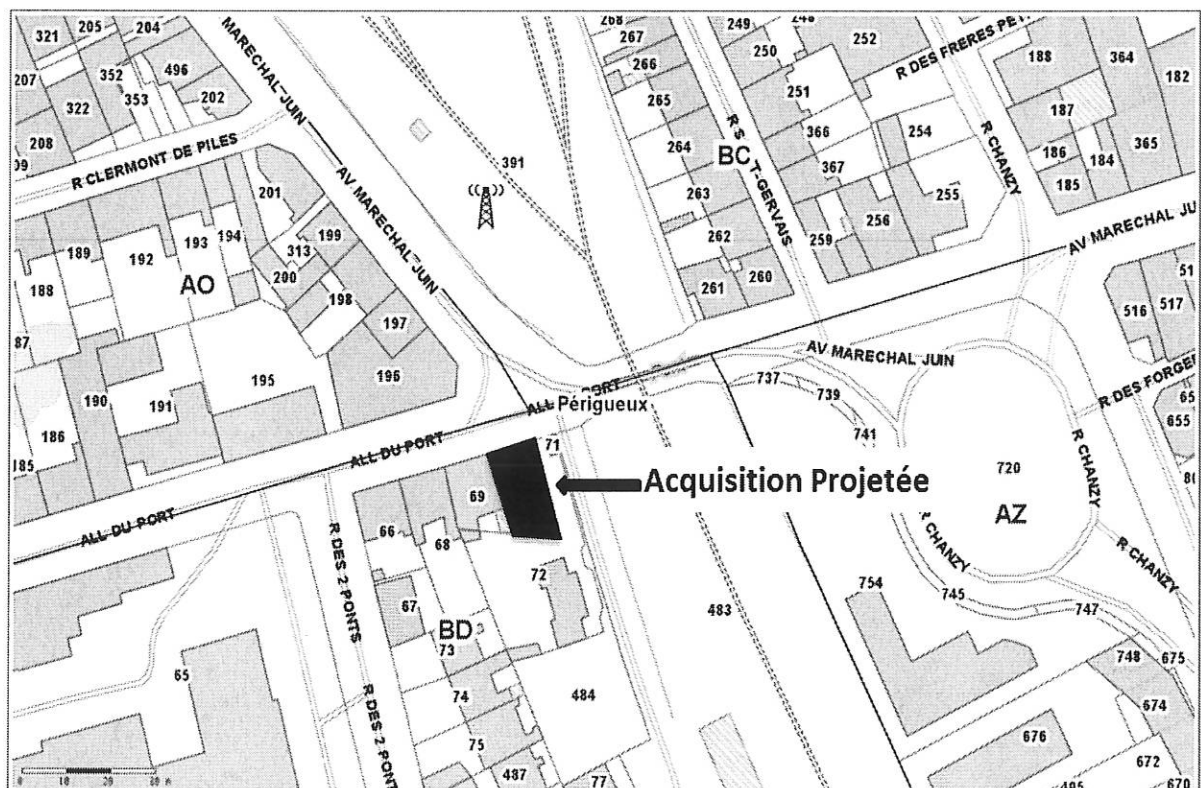
**Considérant que** dans le cadre des aménagements pour le Bus à Haut Niveau de Service, il serait nécessaire d'aménager un carrefour au croisement entre le Bd Maréchal Juin et l'Allée du Port.

**Qu'** afin de permettre la réalisation de cet aménagement, il convient de disposer des emprises foncières suffisantes.

**Considérant qu'** une maison d'habitation, actuellement en vente au 48 Allée du Port, pourrait constituer une opportunité intéressante pour cette opération.

**Que** l'estimation de ce bien a été demandée à France Domaines elle est de 114 000 € HT. Le propriétaire du bien a, de son côté, signé une promesse de vente qui nous a été transmise dans le cadre d'une interrogation au titre d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) le 29/09/2015. Cette promesse de vente a été réalisée pour un montant de 100 000 €, hors frais de notaire, à laquelle s'ajoute 9 000 € de frais d'agence soit un montant total de 109 000 € qui reste inférieur à l'estimation.

**Que** compte tenu de l'intérêt de cette maison et de son prix d'acquisition il est donc proposé de l'acquérir.



**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- d'acquérir ce bien pour un montant de 100 000 €, plus les 9 000 € de frais d'agence
- de confier la rédaction de l'acte à Maître MAGIS, notaire choisi par le vendeur
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente

**Adoptée à l'unanimité**

Délibération publiée le	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du	Périgueux, le 4 - DEC. 2015

Le Président,  
Jacques AUZOU

